

Mot du Maire

Chères Pinoises, Chers Pinois,

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production des Énergies Renouvelables, les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération à l'échelle de leur commune, par type d'énergie, dans l'objectif de diversifier leur mix énergétique.

En effet, les communes doivent définir avant le 30 juin 2024 les zonages d'accélération de déploiement d'énergie sur le territoire communal.

Avant que le Conseil Municipal statue définitivement, les zonages ainsi qu'un registre d'observations sont mis à disposition de la population à la mairie du 22 avril 2024 au 6 mai 2024 inclus.

La concertation se poursuivra par une réunion publique fixée le lundi 13 mai 2024 à 20h30 à la salle polyvalente - 101, rue de la Fontaine.

Je vous invite à venir faire part de vos observations ou poser vos questions lors de cette rencontre.

Le dimanche 9 juin prochain, comme tous les 5 ans, nous serons appelés aux urnes afin d'élire nos députés européens au suffrage universel à un tour. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, vous pourrez retrouver toutes les modalités en pages intérieures. Le bureau de vote sis 11, rue du Sapin à la mairie sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Pour les festivités, elles ne manqueront pas à l'arrivée des beaux jours, retrouvez l'ensemble des dates des manifestations dans le calendrier à l'intérieur du bulletin.

De plus, réservez dès maintenant votre vendredi 5 juillet, pour maintenant notre traditionnelle soirée conviviale gourmande « Apportez vos couverts ». Nous espérons vous y voir très nombreux.

Maxime Poupart

SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE
« Apportez vos couverts » - P2





Avec nos partenaires locaux:
-Panier à Pin
-Les serres Pinoises
-Sympathi.

SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE



"APPORTEZ VOS COUVERTS"



LRB Cover Rock Band

JUILLET

05

2024

19h | Vendredi

APÉRO OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ,
AU PARC DE LA MAIRIE.

A très vite !



Crédit Damien Valente / Terra



Crédit Arnaud Boissou / Terra

Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

Une réunion publique de concertation aura lieu :

Lundi 13 mai 2024 à 20h30

Salle polyvalente

101, rue de la Fontaine 44540 LE PIN

Élections européennes 9 juin 2024 *Mode d'emploi*

Qu'est-ce que le parlement européen ?

En collaboration avec les représentants des gouvernements des pays de l'Union Européenne, les députés européens formulent des textes de législation et prennent des décisions qui influencent tous les aspects de la vie dans l'ensemble de l'Union européenne, du soutien à l'économie et la lutte contre la pauvreté, au changement climatique et à la sécurité.

Les députés européens mettent en lumière des sujets politiques, économiques et sociaux importants et défendent les valeurs de l'Union Européenne : le respect des droits humains, la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit.



Le Parlement approuve le budget de l'UE et contrôle la manière dont l'argent est dépensé. Il élit également le président ou la présidente de la Commission européenne, nomme ses commissaires et leur demande des comptes.

Où siège-t-il ?

Les séances plénières ont lieu à Strasbourg mais l'essentiel

de son activité a lieu à Bruxelles lors des commissions et des groupes politiques.

Comment les députés européens sont-ils élus ?

En 2024, ce sont 720 députés qui seront élus à travers l'Europe (81 en France).

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour. Les candidats sont élus pour cinq ans selon les règles de la représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

VOTER - CE QU'IL FAUT SAVOIR

Date limite d'inscription sur la liste électorale : vendredi 3 mai ou mercredi 1^{er} mai via la télé-procédure.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur service-public.fr ou en mairie : munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Si vous ne pouvez pas aller voter, une procuration est possible.

État civil 2023 (addendum *)

Naissances

(4 naissances au total)



5 février **Alice** MOREAU
6 février **Aryan** RANA

Mariages

(2 mariages au total)



16 septembre **Sarah** BOULÉ & **Thiéfaine** REMAUD

Décès



3 mars **Nathalie** FOUGÈRE veuve MONNIER - 83 ans
19 mars **Bernard** GENDRY - 84 ans
28 avril **Roland** CHEVALIER - 68 ans
6 mai **Edouard** POUPART - 91 ans
10 juin **Jean-François** CADET - 86 ans
17 juillet **Julien** BAZILE - 86 ans
24 octobre **Damien** MEUNIER - 50 ans
2 novembre **Eliane** CHAILLOU veuve DUBOIS - 93 ans *
5 novembre **Chorouk** CHAMTOURI - 7 ans
19 décembre **Joseph** THIÉVIN - 97 ans

En 2023, il y a eu 7 décès hors commune (domicilié à Le Pin et décédé à l'extérieur ou ayant résidé sur la commune pendant plusieurs années) et 3 décès sur la commune.

Seuls les événements pour lesquels les intéressés et les familles ne se sont pas opposés, sont publiés.

Inscriptions restauration scolaire et accueil périscolaire

Les dossiers d'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2024-2025 sont à retirer en mairie dès à présent et seront à retourner complétés avant le 26 juillet 2024 au secrétariat.



Fermeture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée le :

• **le lundi 3 juin 2024**

L'Agence Postale Communale sera fermée au public pour congés :

• **du samedi 20 juillet au samedi 10 août 2024 inclus**

• **le lundi 2 septembre 2024**



Bientôt 16 ans, pensez au recensement

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.



CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
✉ mairielepin@orange.fr
☎ 02 40 97 02 54
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
📘 Commune LE PIN - Facebook
🌐 <https://lepin.fr>

La Mairie de Le Pin partenaire de l'opération : « Précarité menstruelle : collecte de serviettes hygiéniques »

La précarité menstruelle concerne environ 1,7 million de personnes en France qui, tous les mois lorsqu'elles ont leurs règles, rencontrent des difficultés financières pour se procurer des protections hygiéniques. Ce phénomène encore tabou les isole, les exclut et met leur santé en danger.

Le Département de Loire-Atlantique et ses partenaires agissent contre la précarité menstruelle en mettant en place une grande collecte de serviettes hygiéniques.

Du 11 au 31 mai 2024, pour participer à cette action solidaire, faites vos courses et déposez votre don de serviettes hygiéniques en mairie.

Privilégiez les paquets de serviettes, plus adaptées aux besoins des personnes qui ont leurs règles. Vous pouvez également déposer des produits réutilisables (culottes, serviettes, cups). Les dons collectés seront ensuite remis aux personnes qui ont leurs règles et qui sont soutenues par les associations partenaires de cette initiative solidaire. Si vous voulez faire un geste pour la planète et pour la santé de toutes les personnes concernées, faites un don de serviettes biologiques !

Plus de 70 communes sont partenaires, retrouvez votre point de collecte sur loire-atlantique.fr/precaritemenstruelle.



Les Petits Lecteurs

Les prochains rendez-vous des Petits Lecteurs auront lieu à la bibliothèque :

- le mercredi 12 juin à 10h
- le vendredi 14 juin à 18h30

Une heure de conte sur le thème « **Aux jeux olympiques** ».



Relevé de décisions

Conseil Municipal du 22 mars 2024

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide d'attribuer et de verser pour l'année 2024 une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION ACCORDÉ
UNC – LE PIN	500,00 €
FOOTBALL CLUB VALLONS LE PIN	500,00 €
SOCIÉTÉ DE CHASSE – LE PIN	500,00 €
COMITÉ DES FÊTES – LE PIN	500,00 €
ASSOCIATION PARENTS ÉLÈVES ENSEIGNEMENT LIBRE – LE PIN	500,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU PIN – LE PIN	500,00 €
AGEM – GYM – VALLONS-DE-L'ERDRE	90,00 €
CLUB ALPIN – RIAILLÉ	20,00 €
L'OUTIL EN MAIN - VALLONS-DE-L'ERDRE	150,00 €
POLY-SONS - TEILLÉ	1975,00 €

Relevé de décisions

Conseil Municipal du 22 mars 2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	31,22 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	41,21 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	17,06 %

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal décide de reprendre par anticipation les résultats du budget comme suit :

- L'excédent d'investissement 2023 solde négatif de 463 676,30 € est repris en report à nouveau à la section d'investissement 2024 ;
- L'excédent de fonctionnement 2023 de 211 578,54 € est réparti comme suit :
 - En report à nouveau à la section de fonctionnement 2024 pour la somme de 81 000,00 € ;
 - En report à la section d'investissement 2024 au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour la somme de 130 578,54 €.

APPROBATION DU BUDGET LOTISSEMENT « LES JARDINS » ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget lotissement « Les Jardins » 2024 présenté qui est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 214 458,65 € et en recettes et dépenses d'investissement à 221 434,44 €.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE ANNÉE 2024

Le Conseil Municipal décide d'approuver le budget primitif Commune 2024 présenté qui est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 682 000,00 € et en recettes et dépenses d'investissement à 2 409 000,00 €.

- D'autoriser M. le Maire, comme la nomenclature M57 le permet pour les collectivités de moins de 3500 habitants, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre jusqu'à 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

LOTISSEMENT LES JARDINS : VENTE DU LOT A CONSTRUIRE N°1

Le Conseil Municipal décide de vendre le lot n° 1 parcelles cadastrées section E n°1171 et 1174 d'une superficie totale de 518 m² à Madame NGO BEA demeurant 8, rue Jean Moulin 44640 SAINT-JEAN-DE-BOISEAU au prix de 12 000,00 euros HT.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>

Calendrier des manifestations 2024

MAI		
Samedi 4	Concours de palets	Foyer des Jeunes
Samedi 25	Cinéma en plein air	APEL
JUIN		
Mercredi 12	Les petits lecteurs "aux jeux olympiques"	Bibliothèque
Vendredi 14	Les petits lecteurs "aux jeux olympiques"	Bibliothèque
Dimanche 23	Pintervilles et marche pédestre le matin	Foyer des Jeunes
Dimanche 30	Kermesse	APEL
JUILLET		
Vacances d'été le 06/07		
Vendredi 5	Soirée conviviale	Municipalité
SEPTEMBRE		
Rentrée des élèves le 02/09		
Dimanche 15	Bœuf au foin	Comité des Fêtes
OCTOBRE		
Vacances scolaires du 19/10 au 03/11		
Samedi 5	Repas des aînés	Municipalité
Dimanche 13	Marche pour Octobre Rose (soutien de l'Apel, Comité des Fêtes et Foyer des Jeunes)	Municipalité
NOVEMBRE		
Samedi 9	2 lotos de l'école à Riaillé (après-midi et soir)	APEL
Samedi 9	Soirée tartiflette	Foyer des Jeunes
Lundi 11	Commémoration	U.N.C. / Municipalité
Vendredi 15	Assemblée générale	Comité des Fêtes
Vendredi 15	Soirée Beaujolais	FCVLP
DÉCEMBRE		
Vacances scolaires du 21/12 au 05/01/2025		
Samedi 14	Goûter de Noël	Municipalité

CONCOURS DE PALETS SUR PLOMB

Samedi 4 mai

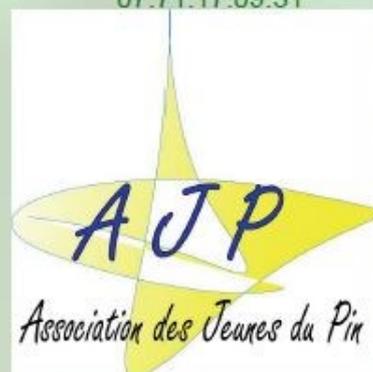
- Inscription à partir de 13h
- Début du concours 14h

5€ par joueur
Pensez à
apporter vos
palets

**RENDEZ-VOUS
AU PARC DE LA
MAIRIE.**

**BUVETTE ET
RESTAURATION
SUR PLACE.**

Pour plus d'informations
07.71.17.09.31



Food Truck présent le soir :
Les Piadines d'Amélie



PIN'TERVILLES

DIMANCHE 23 JUIN 2024

PIN'TERVILLES + REPAS : 20€

Enfants : 12€

REPAS (Avec randonnée) : 14€

Enfants : 10€

REPAS (sans randonnée) : 12€

Enfants : 8€

RANDONNÉE : 2€

Enfants : 2€



Rendez-vous 9H00 au :

Stade municipal
Rue des abbayes
44540 LE PIN

Restauration sur place le soir



Inscriptions par équipes de 6 et réservation des repas obligatoires avant le 2 juin.

06 71 96 40 32 / 07 71 17 09 31

CINEMA PLEIN AIR

SAMEDI 25 MAI 2024

**COMPLEXE SPORTIF, LE PIN
19H**



7€

L'entrée

Gratuit pour
Les -3 ans

frites
saucisse
offertes

Bar
sur
place



N'oubliez pas vos couvertures, transat

Réservation au 06 89 14 29 31



11H DÉFILÉ AVEC CHAR ET FANFARE
12H30 REPAS (SUR RÉSERVATION)
15H SPECTACLE
16H STANDS DE JEUX

BUVETTE, RESTAURATION, CONFISERIES...



Bon de réservation

carte remise contre règlement

Repas adulte 14€

Repas enfant 7€

Nom/Prénom:
Téléphone :

Entrée
Bavette/Frites []
Jambon/Frites []
Fromage & Dessert

Entrée
Saucisse/Frites []
Jambon blanc/Frites []
Fromage & Dessert

réservation en déposant le coupon avec le règlement à l'école. Espèce ou chèque (à l'ordre de l'APEL) ou par téléphone au 0689142931

Habiter demain en Pays d'Ancenis : à vos projets !

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023-2029, la COMPA lance un appel à projets pour accompagner les initiatives d'habitat innovant. Une opération qui favorise les « nouveaux modes d'habiter » sur le territoire et participe à répondre aux problématiques de logement.

Habitat partagé, participatif, inclusif, temporaire, intergénérationnel, modulable... Vous êtes une association ou un groupe d'habitants et vous avez un projet de logement s'adaptant à la diversité des besoins actuels en matière d'habitat ? Répondez à l'appel à projet de la COMPA : le lauréat bénéficiera d'une « aide à l'émergence » d'un montant de 20 000 € et pouvant aller jusqu'à 40 000 € en fonction de la nature de l'opération.

Pour participer, envoyez votre candidature avant le vendredi 12 juillet 2024.

Retrouvez toutes les modalités ainsi que le formulaire de candidature sur pays-ancenis.com > Vie quotidienne > Habitat et logement > Vous avez un projet d'habitat innovant ?

L'habitat en Pays d'Ancenis

APPEL À PROJETS

Demain en Pays d'Ancenis :
NOUVEAUX MODES D'HABITER

HABITAT
participatif
temporaire INCLUSIF
MODULABLE partagé
intergénérationnel

Candidatures jusqu'au 12 juillet 2024
sur le site pays-ancenis.com

Renseignements auprès de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis au 02 40 96 31 69

Retrouvez toutes les informations en habitant ce code avec votre smartphone

pays-ancenis.com

COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis



L'ADAR44 (1^{ère} association d'aide à domicile de Loire-Atlantique) recrute des Aides à Domicile

L'association recherche des personnes passionnées et investies pour accompagner des personnes âgées et/ou en situation de handicap pour faciliter leur quotidien à la maison.

Travailler à l'ADAR44, c'est :

- Travailler près de chez soi
- Un planning adapté vie pro/vie perso
- Des formations sur-mesure
- Des collègues et une équipe
- Un smartphone professionnel
- Un contrat CDI temps plein
- Des frais de déplacements rémunérés

Vous êtes intéressé.e ? Rejoignez-nous en adressant votre candidature à recrutement@adar44.com



ADAR44
Association d'aide aux personnes à domicile

Les nouvelles enquêtes du
Conseil de développement
du Pays d'Ancenis



Tu as entre 15 et 30 ans
Tu vis, étudies et/ou travailles dans le Pays
d'Ancenis ?

Une enquête pour ton avenir



Merci pour ta participation



5 minutes pour y répondre

Ton avis est précieux !

Nous retrouver :  OU  Site de la COMPA <https://www.pays-ancenis.com/> rubrique Partenaires : Conseil de développement

Credit Freezyak

Le Cercle de Voile de Vioreau - « 6 heures de voile de Vioreau »

6 heures de Voile de Vioreau

Samedi 25 mai 2024

Joué sur Erdre

Départ à 12 heures
Inscriptions à partir de 9 heures

7€ par participant

GRATUIT POUR LE PUBLIC !

Bar et restauration sur place

www.cerclevoilevioreau.fr



Le Cercle de Voile de Vioreau, association de Joué-sur-Erdre et seul club de voile des Pays d'Ancenis et de Châteaubriant, organise le samedi 25 mai 2024, les "6 heures de voile de Vioreau".

De nombreux participants sont attendus pour cette course sur différents supports à voile (dériveurs, catamarans, planches à voile, vieux gréements...). Le but est de réaliser le meilleur temps ou de faire le plus grand nombre de tour d'un parcours, ouvert pendant 6 heures!

Pour les curieux, c'est l'occasion de venir assister à un joli spectacle sur le lac de Vioreau !

Club de Voile de Vioreau

Bar et restauration sur place.

Inscriptions (7€ par participant) à partir de 9 heures, départ à 12 heures.

Renseignements : 06 61 53 51 03 – cerclevoilevioreau.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE SES TRAVAUX, SANS TOMBER DANS LE PANNEAU !



8 RÉFLEXES À ADOPTER

1

Vous voulez faire des économies d'énergie ?

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'.

2

Les services publics ne démarchent jamais !

Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même

3

Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.

4

Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet.

Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.

5

Prenez le temps de comparer : demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

6

Prenez garde aux offres trop alléchantes !

Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le site internet www.france-renov.gouv.fr ou rapprochez-vous de votre Espace Conseil France Rénov'

7

Ne signez pas d'attestation de fin de travaux avant qu'ils ne soient totalement terminés, surtout si vous avez contracté un crédit.

8

Un litige ? Vous pouvez le signaler sur Signal.Conso.gouv.fr ou contacter RéponseConso, au 0809 540 550 (numéro d'appel non surtaxé) ou à DGCCRF - RéponseConso - B.P.60 - 34935 Montpellier Cedex 9.

En cas d'escroquerie (prime détournée, travaux jamais réalisés...), déposez plainte auprès de la gendarmerie ou de la police.

Renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'
au 0 808 800 700 (numéro d'appel non surtaxé)
ou sur www.france-renov.gouv.fr

DGCCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

FRANCE
NATION
VERTE

Agr - Mobiliser - Accélérer



France
Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

DGCCRF - Juin 2023
© Design graphique / illustration :
Studio graphique Slic.com